



Ref : CA2015/205

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DE PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 septembre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne*

➡ **adopte la proposition d'admission en non-valeur portant d'impayés pour une valeur globale de mille sept cents quatre-vingt-onze euros et vingt centimes d'euros (1791,20€).**
cf. 1 document annexé à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 25 septembre 2015.

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Nombre de votes pour	20
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 16/10/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités de Bordeaux le : 06/10/2015